[illegible] Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication. J. D. HOUSTON, Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. F. M. [illegible]

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 15ème jour de mars, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Plum, Jefferson, Léonidas et Quatrième, désignés comme lots Nos. 12 et 13 dans l'ilet No. 147; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 60 pieds de face à la rue Plum sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $12 72.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. IRWIN HESTER.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Deux certains lots de terre dans le septième district de ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, DeArmas, Macarty et Clinton, désignés comme lots Nos. 4 et 5 dans l'ilet No. 40; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Hillary sur 107 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1876, montant à $8 70.

Aucune adjudication sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. HENRY HENCHERT.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, … à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, DeArmas, Macarty et Adams, désigné comme lot No. 6 dans l'ilet No. 39; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur 107 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $2 55.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants, permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. HENRY HAUB.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, … à savoir:

Un certain lot et portion d'un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Plum et Quatrième, désignés comme lot No. 15 et une portion du lot No. 14 dans l'ilet No. 149; le lot No. 15 et la portion du lot No. 14 mesurent, ensemble, 45 pieds de face à la rue Cambronne sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $9 15.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANA vs. Vve W. S. HARTING.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orleans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, … à savoir:

Deux certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Plum et Quatrième, désignés comme lots Nos. 18 et 19 dans l'ilet No. 147; les dits lots Nos. 18 et 19 mesurent 60 pieds de face à la rue Léonidas sur 130 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878, montant à $4 80.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. P. HOLDRUP.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Neuvième et Dixième, désigné comme lots Nos. 19 et 21 dans l'ilet No. 306 et 322; les dits lots Nos. 19 et 21 mesurent, chaque, 31 pieds de face à la rue Madison sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat, des années 1876, 1877 et 1878, montant à $3 41.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants, permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. M. M. HOZEY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Un certain demi ilet de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Marks et Dix-huitième, désigné comme un demi de l'ilet No. 646; le dit demi de l'ilet No. 640 mesure 150 pieds de face sur 300 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $6 37½.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme M. HOZEY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Deux certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Mary, Levée et Quatrième, désignés comme lots Nos. 32 et 33 de l'ilet No. 140; les dits lots Nos. 32 et 33 mesurent 60 pieds de face à la rue Quatrième sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $9 15.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOHN HELLRICH.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Deux certains lots triangulaires de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Dix-neuvième et N. O. Shell Road, désignés comme lots Nos. 1 et 2 dans l'ilet No. 660; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 115 pieds de face sur 224 et 210 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878, montant à $1 90.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. B. HARRISON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, … à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ann, Clinton, Millaudon et De Armas, désigné comme lot No. 15 dans l'ilet No. 33; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Ann sur 105 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $5 77½.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. CHARLES HEINS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale de devant de la maison de Cour, dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi, le 15ème jour de mars, 1884, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Plum et Cinquième, désigné comme lot No. — dans l'ilet No. 187; le dit lot No. — mesure 30 pieds de face à la rue Plum sur 120 pieds de profondeur; le lot No. — forme l'encoignure des rues Plum et Cambronne. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $7 22½.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SOLOMON L. HOWARD.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, … à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Millaudon, Esther et Ann, désigné comme lot No. 19 dans l'ilet No. 30; le dit lot No. 19 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur 149 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $1 30.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SUC. HAZEUR BROTHERS H. T., C. H. ET J. B. HAZEUR.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans. 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No 96, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, … à savoir:

Un certain terrain dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme la propriété Hazeur Brothers; le dit terrain mesure trois arpents en largeur sur la rue North Line et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles jusqu'à 500 pieds du Lac Pontchartrain et 525 pieds 3 pouces en largeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de Mme Théodore Bruning. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 and 1878, montant à $212 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SUC. GEO. HENCHERT.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orleans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, … à savoir:

Un certain lot et cinq certaines portions de lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Burdette, Levée et De Armas, désignés comme lot B et portions des lots Nos. 2, 3, 4, 5 et 22 de l'ilet No. 36; le dit lot B et les portions des lots Nos. 2, 3, 4, 5 et 22 mesurent 144 pieds de face à la rue Levée sur 121 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $11 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bondset warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. A. HURTUBISE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orleans.

En vertu du pouvoir dont je suis investi par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, … à savoir:

Un certain ilet de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Lower Line, Zimple, Clinton et Quatrième, désigné comme l'ilet No. 127; le dit ilet No. 127 mesure 300 pieds de face sur 185 et 140 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $57 75.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orleans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. D. HENNIN.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Quatre (4) certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Napoléon, Hamilton, Laurel Grove et Neuvième, désignés comme lots Nos. 15, 16, 17 et 18 dans l'ilet No. 300; les lots Nos. 15, 16, 17 et 18 mesurent 120 pieds de face à la rue Laurel Grove sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $3 36.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bonds et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. M. HAYNES.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, … à savoir:

Deux (2) certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lower Line, Clinton, Zimple et Troisième, désignés comme lots Nos. 8 et 9 dans l'ilet No. 126; les dits lots Nos. 8 et 9 mesurent 60 pieds de face à la rue Lower Line sur 215 pieds de profondeur; le lot No. 8 forme l'encoignure des rues Clinton et Lower Line. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $13 95.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. GEORGE HEATON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Superieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, … à savoir:

Un certain ilet de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Pritchard, Cambronne, Madison et Troisième, désigné comme l'ilet No. 427; le dit ilet No. 427 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876 et 1877, montant à $6 05.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. BENJAMIN HART.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Un certain ilet de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clay, Live Oak, Collapissa et Treizième, désigné comme l'ilet No. 441; le dit ilet No. 441 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876 et 1878, montant $7 62½.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. HENRY HENCHERT.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orleans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, … à savoir:

Quatre (4) certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Burthe, Dublin et Deuxième, désignés comme lots Nos. 22, 23, 24 et 25 dans l'ilet No. 92; les lots Nos. 22 et 23 mesurent 60 pieds de face à la rue Madison sur 117 pieds de profondeur; le lot No. 23 forme l'encoignure des rues Madison et Deuxième. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $45 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. WILLIAM HEYER.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Deux certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Levée, Washington et le fleuve Mississippi, désignés comme lots Nos. 2 et 3 dans l'ilet No. 10; les dits lots Nos. 2 et 3 mesurent 78 pieds de face à la rue Levée sur 60 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $3 35.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. CLARK HARDING.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Six certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet, borné par les rues Mary, Jackson, Cohn et Septième, désignés comme lots Nos. 6, 7, 8, 9, 10 et 11 dans l'ilet No. 237; les dits lots Nos. 6, 7, 8 et 9 mesurent 120 pieds de face à la rue Mary sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Mary sur 120 pieds de profondeur et le dit lot No. 10 forme l'encoignure des rues Mary et Cohn; le lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Cohn sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à 22c.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total de dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat. District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. HENRY HENCHERT.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Un certain lot et une partie de deux certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Levée et Troisième, désignés comme lot No. 14 et une partie des lots Nos. 12 et 13 dans l'ilet No. 87; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur 151 pieds de profondeur; la partie des lots Nos. 12 et 13 mesurent 50 pieds de face à la rue Madison sur 25 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878, montant à $60 00.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JAMES HAWKINS.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat. District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orleans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, … à savoir:

Six certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, De Armas et Ann, désignés comme lots Nos. 13, 20, 21, 22, 23 et 24 dans l'ilet No. 29; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Macarty sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 20, 21, 22, 23 et 24 mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Hillary sur 107 pieds de profondeur; le lot No. 20 forme l'encoignure des rues Hillary et Macarty. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à $9 45.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JAMES HAMILTON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Sept (7) certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jeannette, Mary, Jackson et Sixième, désignés comme lots Nos. 11 et 12, mesurent 60 pieds de face à la rue Jackson sur 150 pieds de profondeur; le lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Sixième sur 120 pieds de profondeur et le dit lot No. 13 forme l'encoignure des rues Sixième et Jackson; les lots Nos. 14, 15, 16 et 17 mesurent 120 pieds de face à la rue Sixième sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $26 50.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. WILLIAM HALL.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, … à savoir:

Deux certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Burdette, Nelson et Dixième, désignés comme lots Nos. 3 et 4 dans l'ilet No. 348; les dits lots Nos. 3 et 4 mesurent 60 pieds de face à la rue Burdette sur 130 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878, montant à $3 31.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. EDWARD HUGHES.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet 1882, … à savoir:

La moitié d'un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hamilton, Upper Line, Septième et Huitième, désignée comme une moitié du lot No. 1 dans l'ilet No. 226; la dite moitié du lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Upper Line sur 120 pieds de profondeur et la dite moitié du lot No. 1 forme l'encoignure des rues Hamilton et Upper Line. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à 82c.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants, permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme E HINTZEMEYER.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Deux certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Burthe et Deuxième, désignés comme lots Nos. 1 et 2 dans l'ilet No. 90; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Cambronne et Deuxième. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878, montant à $18 90.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. HENRY HENCHERT.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, … à savoir:

Deux certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Levée et le fleuve Mississippi, désignés comme lots Nos. 8 et 9 dans l'ilet No. 6; le dit lot No. 8 mesure 34 pieds de face à la rue Levée sur 125 pieds de profondeur; le lot No. 9 mesure 26 pieds de face à la rue Levée sur 125 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $11 37½.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. M. M. HOZEY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Marks et Dix-neuvième, désigné comme lot No. 1 dans l'ilet No. 641; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Marks sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Marks et Jefferson. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à 77c.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANA vs. ISAAC HOFFER.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Deux certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Collapissa, Carrollton avenue et Treizième, désignés comme lots Nos. 1 et 2 dans l'ilet No. 455; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 65 pieds de face à la rue Dublin sur 166 pieds de profondeur; le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Dublin et Collapissa. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $1 83.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère, l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. A. HENRICHSON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orleans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Un certain ilet de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Collapissa, Madison, Cambronne et Treizième, désigné comme l'ilet No. 453; le dit ilet No. 453 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $10 45.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. R. M. J. ET F. HEATON.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, … à savoir:

Cinq certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Mary, Levée, Upper Line et le fleuve Mississippi, désignés comme lots Nos. 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'ilet No. 1; les dits lots Nos. 13, 14, 15, 16 et 17 mesurent 34 pieds de face à la rue Upper Line sur 147 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878, montant à $3 60.

Aucune adjudication ne sera fait pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. E. HOWES.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orleans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, … à savoir:

Quatre certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Strelitz, Macarty, Léonidas et Washington, désignés comme lots Nos. 21, 22, 23 et 24 dans l'ilet No. 563; les lots Nos. 21 et 22 mesurent 60 pieds de face à la rue Strelitz sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 21 forme l'encoignure des rues Strelitz et Jefferson; les lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Jefferson sur 150 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $1 66.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. SUC. DANIEL HAHNE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orleans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Une certaine portion de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Plum et Cinquième, désignée comme une portion de l'ilet No. 167; la dite portion de terre mesure 60 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1877, montant à $3 90.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. PHILIPINE HARTY.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 9 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Sept certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Madison, Napoléon et Dixième, désignés comme lots Nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 dans l'ilet No. 392; les dits lots Nos. 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurent 183 pieds de face à la rue Madison sur 117 pieds de profondeur; le lot No. 11 mesure 27 pieds de face à la rue Madison sur 117 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Madison et Napoléon. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1876, 1877 et 1878, montant à $7 05.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. W. HAMMOND.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union. Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Quatre certains lots de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Dix-septième et Strelitz, désignés comme lots Nos. 17, 18, 19 et 20 dans l'ilet No. 593; les dits lots Nos. 17, 18, 19 et 20 mesurent 120 pieds de face à la rue Strelitz sur 120 pieds de profondeur. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1878, montant à 44c.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANA vs. CHAS HAMELIN.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, Nouvelle-Orléans, 12 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'acte de la Législature de cet Etat, No. 96, de 1882, approuvé le 5 juillet, 1882, … à savoir:

Un certain lot de terre dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hampson, Clinton, Lower Line et Deuxième, désigné comme lot No. 12 dans l'ilet No. 78; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Hampson sur 168 pieds de profondeur et forme l'encoignure des rues Hampson et Clinton. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat de l'année 1876, montant à $5 90.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, … qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

Conditions: Comptant; ou; soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District Supérieur
Paroisse d'Orléans.

Ventes pour Taxes d'Etat, de proprietes Foncieres.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 12ème jour d'avril, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

WILLIAMS, THOMAS — Taxe de 1880, montant à..........12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Septième, Jackson, Mary et Cohn, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 237; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Septième sur 150 pieds de profondeur.

WASHINGTON, LEWIS — Taxe de 1880, montant à..........30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Short, Cohn, Washington et Septième, désignés comme lot Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 246; les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent 60 pieds de face à la rue Short sur 107 pieds de profondeur.

WHITE, J.—Taxe de 1880, montant à..........60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Napoléon et Dixième, désignés comme lots Nos. 6 et 7 de l'ilet No. 312; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 60 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur.

WELLS, J. M. — Taxe de 1880, montant à..........$1 50
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Mary, Jackson, Quatorzième et Forshey, désignés comme les ilets Nos. 487 et 488; les dits ilets Nos. 487 et 488 mesurent 650 pieds sur 300 pieds de profondeur.

WEYTMAN, S. — Taxe de 1880, montant à..........$1 80
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hamilton, Holly Grove, Collapissa et Quatorzième, désigné comme l'ilet No. 477; le dit ilet No. 477 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WREN, WM.—Taxe de 1880, montant à..........90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ann, De Armas, Clinton et Millaudon, désigné comme lot No. 13 de l'ilet No. 33; le dit lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Ann sur 105 pieds de profondeur.

WELLS, J. M. — Taxe de 1880, montant à..........$2 40
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Livingston, Live Oak, Quinzième et Seizième, désignés comme les ilets Nos. 522 et 562; les dits ilets Nos. 522 et 562 mesurent 650 pieds sur 300 pieds de profondeur.

WELLS, J. M. — Taxe de 1880, montant à..........$2 40
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Clay, Live Oak, Quinzième et Seizième, désigné comme les ilets Nos. 523 et 561; les dits ilets Nos. 523 et 561 mesure 650 pieds sur 300 pieds de profondeur.

WELLS, J. M. — Taxe de 1880, montant à..........$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Laurel Grove, Edinburg et Quinzième, désigné comme l'ilet No. 525; le dit ilet No. 525 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WELLS, J. M.—Taxe de 1880, montant à..........$1 20
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Holly Grove, Forshey et Quinzième, désigné comme l'ilet No. 574; le dit ilet No. 574 mesure 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

WELLS, J. M.—Taxe de 1880, montant à..........$2 40
Deux certains ilets de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, bornés par les rues Livingston, Upper Line, Quatorzième et Quinzième, désigné comme les ilets Nos. 580; les dits ilets No. 580 mesurent 650 pieds sur 300 pieds de profondeur.